

223C0704
FR0000052516-FS0367

11 mai 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VILMORIN & CIE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 mai 2023, la société par actions simplifiée Limagrain Participations¹ (Rue Henri Mondor, 63360 Saint Beauzair) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 8 mai 2023, le seuil de 5% du capital de la société VILMORIN & CIE et détenir individuellement 1 181 532 actions VILMORIN & CIE représentant autant de droits de vote, soit 5,16% du capital et 3,06% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VILMORIN & CIE sur le marché dans le cadre des dispositions de l'article 231-38 IV du règlement général par la société Limagrain Participations, laquelle a déposé un projet d'offre publique visant les actions VILMORIN & CIE³.

A cette occasion, le concert⁴ composé des sociétés Limagrain, Groupe Limagrain Holding⁵ (« GLH »), Sélia, Limagrain Participations¹ et Bpifrance Participations SA⁶ (« Bpifrance ») n'a franchi aucun seuil et détient, au 8 mai 2023, 18 811 947 actions VILMORIN & CIE représentant 34 414 318 droits de vote, soit 82,09% du capital et 89,05% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
GLH	13 450 186	58,69	26 900 372	69,61
Limagrain	1 605 725	7,01	2 982 325	7,72
Sélia	1 265 600	5,52	2 041 185	5,28
Limagrain Participations	1 181 532	5,16	1 181 532	3,06
Total groupe Limagrain	17 503 043	76,37	33 105 414	85,66
Bpifrance Participations SA	1 308 904	5,71	1 308 904	3,39
Total concert	18 811 947	82,09	34 414 318	89,05

¹ Société détenue à 100% par la société coopérative agricole Limagrain (regroupant environ 2 000 agriculteurs).

² Sur la base d'un capital composé de 22 917 292 actions représentant 38 646 350 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (étant précisé que la société VILMORIN & CIE autodétient 6 594 actions représentant 0,03% de son capital).

³ Cf. D&I 223C0651 du 28 avril 2023.

⁴ Cf. notamment D&I 210C0274 du 24 mars 2010, D&I 216C2946 du 28 décembre 2016 et D&I 220C4926 du 10 novembre 2020.

⁵ Société anonyme contrôlée par la société coopérative agricole Limagrain (regroupant environ 2 000 agriculteurs) et la société par actions simplifiée Sélia, elle-même contrôlée par la société coopérative agricole Limagrain.

⁶ Contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.